Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle

Ont donné procuration :
Stéphanie YART donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents : Cyril GUÉHO

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 1
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/05/2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DELIBERATION 2026_06_09
MODIFICATION DE LA LOCALISATION ET DES PÉRIMETRES DES BUREAUX DE VOTE

Rapport de Franck Pichot, Maire

Aux termes de l'article R. 40 du code électoral, l'arrêté préfectoral fixant le périmètre des bureaux de vote doit être notifié aux maires au plus tard le 31 août 2026, pour entrer en vigueur le 1er janvier 2027.
Les services de la préfectures ont informé les communes souhaitant une modification de la localisation de leurs bureaux de vote, de le faire savoir avant le 30 juin.
Il est rappelé qu'il importe de définir les périmètres des bureaux de vote selon un critère géographique en veillant à ce que chaque bureau de vote comporte entre 800 et 1000 électeurs, dans la mesure du possible.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_09-DE

Il est demandé aux communes de préciser :

- La liste des bureaux de vote de la commune et le périmètre géographique de chacun d'entre eux (liste de rues, ou descriptif du contour du périmètre de chaque bureau).
- Les lieux de vote, avec leur dénomination – mairie, salle des fêtes, etc. – et leur adresse
- Le bureau centralisateur de la commune, lorsque la commune comprend plusieurs bureaux de vote.

Monsieur Pichot propose le transfert des 3 bureaux de vote ainsi que du bureau centralisateur de la salle Albert Poulain située 36 rue de l'avenir vers l'Ilot de la Minoterie situé 5 rue du Docteur Laennëc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de localiser les 3 bureaux de vote ainsi que le bureau centralisateur à l'Îlot de la Minoterie, 5 rue du Docteur Laennëc, 35550 PIPRIAC, à compter du 1er janvier 2027 ;

DETERMINE les périmètres des bureaux de vote tel que précisé ci-dessous :

Bureau 1 :

ALLÉE DU PRESBYTÈRE, ALLÉE DES RENODIAUX, IMPASSE DES BUTTES DU CLOS, IMPASSE DU CHAMPS DU CHATEL, IMPASSE DE MOLÉRY, IMPASSE DE LA NOUETTE, IMPASSE DES PRÈS DE LA TOUCHE, IMPASSE THÉODORE BOTREL, LIEU-DIT LE BOIS HULET, LIEU-DIT LES EMAILLERIES, PLACE DU COLONEL ABEL VALLAUD, PLACE DE L'ÉGLISE, PLACE DE LA LIBÉRATION, PLACE DE LA MAIRIE, RÉSIDENCE ANNE DE BRETAGNE, RUE DE L'AVENIR, RUE DES BUTTES DU CLOS, RÉSIDENCE DU CHÂTEL, RÉSIDENCE LA PROVIDENCE, RUE DE LA CROCHARDAIS, RUE DE LA CROIX GIBON, RUE LA COURROIE, RUE DU DOCTEUR LAËNNEC, RUE DE L'ÉGLISE, RUE DU GÉNERAL DE GAULLE, RUE JEAN DE LA FONTAINE, RUE LAURENT FIGNON, RUE DE LA LIBÉRATION, RUE DU MANOIR, RUE DE LA NOUETTE, RUE DE LA PAIX, RUE PASTEUR, RUE DES PEUPLIERS, RUE DU PONT RICHE, RUE DE LA PRAIRIE, RUE DU PRÉ AUX CHÈNES, RUE DES SABLONNIERES, RUE DE SAINT SEGLIN, RUE DU SOUS BOIS, RUE DU SQUARE, RUE THEODORE BOTREL, RUE DE LA TOUCHE, RUE VAUQUELIN

Bureau 2 :

ALLÉE DE BRÉHAUGON, ALLÉE JULES VERNE, ALLÉE DE LA LIBÉRATION, IMPASSE DU TERROIR DE BRÉHAUGON, LIEU-DIT L'ANTOUCHAIS, LIEU-DIT LES AUBRIAIS, LIEU-DIT LE BAS BREIL, LIEU-DIT LE BAS COHIGNAC, LIEU-DIT LA BASSE SAUDRAIS, LIEU-DIT BIEN ASSIS, LIEU-DIT LE BOIS HULIN, LIEU-DIT LE BOIS RUARD, LIEU-DIT LA BOTHELLERAYE, LIEU-DIT LE BOUEXIC, LIEU-DIT LA BOUTARDAIS, LIEU-DIT BRÉHILY, LIEU-DIT LE BREIL AUX OYONS, LIEU-DIT LA BRÉVEILLAIS, LIEU-DIT LA CHAPELLE, LIEU-DIT LE CHATEL, LIEU-DIT LE CHEMIN, LIEU-DIT LE CHÈNE JOUAN, LIEU-DIT LA CHERPLAIS, LIEU-DIT LA CHESNAIS, LIEU-DIT LA CHEVALLERAIS, LIEU-DIT COHIGNAC, LIEU-DIT COLOMBEL, LIEU-DIT LA CROIX COQUELIN, LIEU-DIT COURBOUTON, LIEU-DIT CRÉAN, LIEU-DIT LE CREUX CHEMIN, LIEU-DIT LA CROIX BELLE A PIED, LIEU-DIT LA DIACRAIS, LIEU-DIT LA DOUVE, LIEU-DIT LA FONTAINE, LIEU-DIT LE FREGON,

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_09-DE

LIEU-DIT LA GOULAFRAIS, LIEU-DIT LE GRAND COUDRAY, LIEU-DIT LE GRAND DOMAINE DE LA CHESNAIS, LIEU-DIT LA GRÉZILLONAIS, LIEU-DIT LA GRULAIS, LIEU-DIT LA HAUTE PICHONNIÈRE, LIEU-DIT LE HAUT BREIL, LIEU-DIT LE HIL, LIEU-DIT LE HAUT COHIGNAC, LIEU-DIT LA HAUTIÈRE, LIEU-DIT KÉROUARD, LIEU-DIT LES LANDES DE LA VILLE ROLAND, LIEU-DIT LAUNAY, LIEU-DIT LE MADRID, LIEU-DIT LA MARHANNAIS, LIEU-DIT LE MENEU, LIEU-DIT LA MÉTAIRIE DU BOIS, LIEU-DIT LA MÉTAIRIE NEUVE, LIEU-DIT LA MOISONNAIS, LIEU-DIT LA NOË AUX JUIFS, LIEU-DIT LE PELICAN, LIEU-DIT LA PERDRILLAIS, LIEU-DIT LE PETIT COUDRAY, LIEU-DIT LA PICHONNIÈRE, LIEU-DIT LA PIPELAIS, LIEU-DIT LES PLATANES, LIEU-DIT LE PONT, LIEU-DIT LA POURCHASSAIS, LIEU-DIT LA RAVILLIAIS, LIEU-DIT LA RETAUDAIS, LIEU-DIT LA RIGAUDIÈRE, LIEU-DIT LA SAUDRAIS, LIEU-DIT LE TERTRE DANET, LIEU-DIT LE TERTRE LAMBERT, LIEU-DIT LA THEBERDAIS DES CHAMPS, LIEU-DIT LA TIVINAIS, LIEU-DIT LA VILLE AUX GRENIERS, LIEU-DIT LA VILLE AUX JARNOTS, LIEU-DIT LA VILLE ROLAND, RÉSIDENCE ALAIN GURVAL, RÉSIDENCE BARON DE LA VILLEBEAUD, RÉSIDENCE FRANCOIS DURAND, RÉSIDENCE PIERRE BOULAIS, RUE ALEXANDRE BERTIN, RUE DE BEL AIR, RUE DE LA GATINELAIS, RUE JEAN-MARIE DREUSLIN, RUE JULES VERNE, RUE RAYMOND POULIDOR, RUE VICTOR HUGO

Bureau 3 :

ALLEE LOUISON BOBET, IMPASSE DE BOUDRET, IMPASSE LOUIS BOUTIE, IMPASSE WHITLAND, LIEU-DIT LE BADIOLIER, LIEU-DIT LA BARRE DE TRAVERSOT, LIEU-DIT LA BINTINAIS, LIEU-DIT LA BLONNAIS, LIEU-DIT LE BOIS GORY, LIEU-DIT BOURIENNE, LIEU-DIT BRAGON, LIEU-DIT LA CADOUERE, LIEU-DIT LA CARIAIS, LIEU-DIT LES CARREES, LIEU-DIT LA CHAIGNETTE, LIEU-DIT CHANTOVENT, LIEU-DIT LA CHATAIGNERAIE, LIEU-DIT LE CHATEAU GAILLARD, LIEU-DIT LA CLAYE, LIEU-DIT LE CLOS DU MOULIN ALAIN, LIEU-DIT LE CLOS DE LA PIHERGNAIS, LIEU-DIT LA COHIAIS, LIEU-DIT LA COSTARDAIS, LIEU-DIT LA COUCOUSSERIE, LIEU-DIT COURTEVILLE, LIEU-DIT LA CROIX COIGNARD, LIEU-DIT LE DOMAINE DE LA COSTARDAIS, LIEU-DIT LES ECOBUTS, LIEU-DIT L'ETRENEU, LIEU-DIT LA FAVELAIS, LIEU-DIT LA FILIAIS, LIEU-DIT FONTENIO, LIEU-DIT LA FOSSARDIERE, LIEU-DIT LE FOUGERAY, LIEU-DIT LE FOUTEAU, LIEU-DIT LE FRESCHE, LIEU-DIT LES FRESNES, LIEU-DIT LES FROTZ, LIEU-DIT LA GAULIERE, LIEU-DIT LA GLONNAIS, LIEU-DIT LA GREE, LIEU-DIT LA GUERINAIS, LIEU-DIT LA HALATAIS, LIEU-DIT LA HAULDRAIS, LIEU-DIT LE HAUT DOMAINE DES RENAUDAIS, LIEU-DIT LE HAUT FOUGERAY, LIEU-DIT LA HERVIAIS, LIEU-DIT LA HINOIS, LIEU-DIT LA JEUNERIE, LIEU-DIT LALLEU, LIEU-DIT LES LOGERAIS, LIEU-DIT LOURIAIS, LIEU-DIT L'OURME, LIEU-DIT LA LUCAZIERE, LIEU-DIT LA METAIRIE ROYANTE, LIEU-DIT LE MOTTAIS, LIEU-DIT LE MOULIN ALAIN, LIEU-DIT MOURAINE, LIEU-DIT LA NOUETTE, LIEU-DIT LE PATIS DE FONTENIO, LIEU-DIT LE PATIS DE LA PORTE, LIEU-DIT LE PATIS SEC, LIEU-DIT PENHOUET, LIEU-DIT LA PIHERGNAIS, LIEU-DIT LA PLANCHETTE, LIEU-DIT LE PLACIS, LIEU-DIT LE PLESSIS DE BAS, LIEU-DIT LE PLESSIS DE HAUT, LIEU-DIT LA PORTE PIROT, LIEU-DIT LE POTEAU, LIEU-DIT LA PRESSELAIS, LIEU-DIT LES RABINIERES, LIEU-DIT LA RAIRIE, LIEU-DIT LA ROUSSIERE, LIEU-DIT SAINTE ANNE, LIEU-DIT SALAIS, LIEU-DIT LA SECOUETTE, LIEU-DIT SENAC, LIEU-DIT SOUS LA NOE, LIEU-DIT LA TASSELAIS, LIEU-DIT LA TENILLE, LIEU-DIT LA THEBERDAIS DU MOULIN ALAIN, LIEU-DIT LA TOUCHE DE TRAVERSOT, LIEU-DIT TRAVANO, LIEU-DIT TRAVERSOT, LIEU-DIT TROUME, LIEU-DIT LA TRUCHOTAIS, PLACE DE VERDUN, RESIDENCE DU DOCTEUR LE ROUZIC, RESIDENCE KER MARIA, RESIDENCE SAINTE THERESE, RUE BERNARD HINAULT, RUE DE BOUDRET, RUE CHIRPAR, RUE COLETTE BESSON, RUE DE LA CONNELAIS, RUE CYRIL GUIMARD, RUE DU DOCTEUR LE ROUZIC, RUE DES DOLMENS, RUE DUGUESCLIN, RUE JEANNE D'ARC, RUE MARCEL CERDAN, RUE SAINT

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_09-DE

NICOLAS,RUE DES RUETTES, RUE SAINT VINCENT, RUE DU STADE, RUE DES VALLEES DU COUCHANT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et adresser tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER